

9 novembre 2016

Réponse du Conseil administratif à la pétition du 13 décembre 2014: «SOS immeuble en danger au 16, Grand-Rue, 1204 Genève».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-332 au Conseil administratif le 20 janvier 2016.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Donnant suite à la pétition P-332 du 13 décembre 2014, l'Unité opérations foncières du département des constructions et de l'aménagement s'est rendue sur place pour constater, depuis l'extérieur, que l'immeuble sis 16, Grand-Rue présentait un état de dégradation avancé, conséquence probable d'un défaut d'entretien.

Un contact a dès lors été pris avec la régie en charge de la gérance de l'immeuble et un courrier lui a été adressé rappelant les obligations du propriétaire en matière d'entretien. L'attention a notamment été attirée sur le fort danger d'accident pouvant survenir sur le domaine public suite à la dégradation de l'enveloppe dudit bâtiment.

Dans sa réponse, la régie a précisé que l'état du bâtiment ne nécessitait aucun travaux à entreprendre à court terme et qu'une demande d'autorisation de construire était actuellement pendante auprès des divers départements de l'Etat de Genève, et ce depuis plus de dix ans.

A la suite de cette réponse, le département des constructions et de l'aménagement a contacté le Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et la Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites (CMNS) afin d'attirer leur attention sur l'état de délabrement avancé de cet immeuble et du risque potentiel qui pouvait en résulter.

Une procédure de mise en demeure de travaux d'urgence avait été préparée en son temps mais, pour diverses raisons, le DALE nous a informé ne pas l'avoir concrétisée.

En application des dispositions prévues, d'une part, par la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI, L 5 05, art.129 et ss) et, d'autre part, par la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, L 4 05, art. 50 et ss), l'immeuble étant classé, il appartient à l'Etat de Genève d'intervenir dans ce dossier.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani